

COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS, ASSOCIATIONS, PARTICULIERS, PROFESSIONNELS,

FAISONS ÉQUIPE !

Bulletin à nous retourner par courrier ou par mail

ACCOMPAGNER
CONSEILLER
FORMER
INFORMER
SENSIBILISER

Structure :

.....

SIRET :

Prénom NOM :

.....

Fonction :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Email :

Règlement par chèque, virement ou mandat administratif

CAUE DE LA CREUSE : CR CENTRE FRANCE GUERET CARNOT

Code établissement : 16806 - Code guichet : 09100 -

Numéro de compte : 29992532001 - Clé RIB : 33

IBAN : FR76 1680 6091 0029 9925 3200 133

Merci d'indiquer le nom de la structure lors de votre règlement

**Adhère au CAUE de la Creuse pour
l'année 2026 et règle la somme de
..... €**

(voir les tarifs dans le tableau "Montant des cotisations 2026")

Date :

Signature, cachet :

Le CAUE est un véritable instrument de solidarité territoriale. Vos adhésions nous apportent chaque année un soutien capital : grâce à elles, nous pouvons développer pour vous des actions qualitatives, transversales, durables, et vous conseiller hors de tout intérêt marchand !

14 avenue Pierre Leroux
23000 GUÉRET

05 44 30 27 56
caue23@caue23.fr

www.caue23.fr

Bulletin d'adhésion 2026

23 Creuse
c a u e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

10 bonnes raisons d'adhérer au CAUE

- 1 Recevoir des conseils indépendants et gratuits en matière d'architecture, rénovation du bâti ancien, urbanisme et paysage
- 2 Être accompagné.e en priorité en amont des autorisations administratives et dans le temps long
- 3 Être assisté.e d'un.e professionnel.le formé.e pour participer aux jurys de concours des différentes maîtrises
- 4 Bénéficier d'un accompagnement dans la conception et l'animation de dispositifs participatifs, à l'échelle d'une commune, d'un établissement scolaire ou d'une association
- 5 Accéder aux ressources documentaires du CAUE, seule bibliothèque de l'architecture et du paysage de la Creuse
- 6 Être informé.e et invitée.e en priorité à toutes les manifestations organisées par le CAUE (visites, voyages d'étude, conférences, formations, ...)
- 7 Être destinataire de toutes nos publications gratuites
- 8 Nous soutenir dans notre mission de promotion de la qualité architecturale, paysagère et environnementale
- 9 Participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée générale
- 10 Accomplir un acte important de soutien et de confiance auprès de notre association

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse est un organisme départemental dont les statuts et les missions sont fixés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Créé par délibération du Conseil général de la Creuse en 2006, le CAUE assure une **mission de service public** auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers dans le but de promouvoir la qualité de l'architecture, des paysages et de l'aménagement du territoire dans le respect du patrimoine et de l'environnement creusois.

Son **statut associatif** (fixé par le décret n°78-172 du 9 février 1978) en fait un organisme autonome financé par : la taxe d'aménagement, les cotisations de ses adhérents et diverses contributions publiques et privées.

MONTANT DES COTISATIONS 2026

COMMUNE	
Moins de 200 habitants	50€
De 201 à 500 habitants	100€
De 501 à 2000 habitants	200€
De 2001 à 10000 habitants	400€
Plus de 10001 habitants	500€
EPCI	
Nombre d'habitants	x 0,40€
Particulier, professionnel	
Adhésion individuelle	20€
Soutien	50€
Bienfaiteur	100€
Organisme professionnel, chambre consulaire, syndicat	
	100€
Association, établissement scolaire	
	50€

L'appartenance à un réseau, une fédération ou une intercommunalité ayant adhéré à notre association ne confère pas le statut d'adhérent aux membres de la structure adhérente.